

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE SÉANCE DU 5 JANVIER 2016

Le mardi 5 janvier 2016, à 15h, en salle des séances plénières, le comité technique paritaire départemental s'est réuni sous la présidence de Mme Véronique MIQUELLY, Conseillère départementale.

### REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

#### Membres du Conseil Départemental

##### Titulaires

Mme Véronique MIQUELLY, Conseillère départementale  
 Mme Marine PUSTURINO, Vice-Présidente du Conseil départemental  
 Mme Patricia SAEZ, Conseillère départementale  
 M. Maurice REY, Conseiller départemental  
 Mme Marie-Pierre CALLET, Vice-Présidente du Conseil départemental

#### Fonctionnaires

##### Titulaires

Mme Monique AGIER, Directeur Général des services  
 M. Jean-Michel BONO, Directeur des Ressources Humaines  
 Mme Gwenaëlle JUAN, Directrice Générale Adjointe de l'Administration Générale  
 M. Éric TAVERNI, Directeur Général Adjoint de la Construction, de l'Environnement, de l'Éducation et du Patrimoine  
 Mme Annick COLOMBANI, Directrice Générale Adjointe du Cadre de Vie  
 M. Elias ALLAM, Chef de Cabinet  
 Mme Christiane BARONE, Directrice adjointe des Ressources Humaines

##### Suppléant

M. Matthieu ROCHELLE, Directeur de l'Éducation et des Collèges

### REPRESENTANTS DU PERSONNEL

#### Syndicat CFTC

##### Titulaires

Mme Carine SARDI, Attaché  
 Mme Nadine BOYER, rédacteur ppal 1<sup>ère</sup> classe  
 Mme Josiane DOUSSET, rédacteur ppal 1<sup>ère</sup> classe

#### Syndicat CGT

##### Titulaires

M. Alain ZAMMIT, agent de maîtrise ppal  
 Mme Valérie MARQUE, assistant socio-éducatif ppal  
 M. Jean-François GAST, adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe  
 M. François CANU, adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement  
 Mme Rebecca MOULON WOLF, assistant socio-éducatif ppal

##### Suppléant

M. Éric JANOYER, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

## **Syndicat FO**

### Titulaires

M. Nicolas VALLI, adjoint administratif ppal 2<sup>ème</sup> classe

M. Vincent VOISIN, Ingénieur

Mme Martine DALLEST, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

M. Claude DE MARTINO, technicien ppal 1<sup>ère</sup> classe

### Suppléant

M. Franck TARDIEU, infirmier en soins généraux de classe supérieure

## **Syndicat FSU**

### Titulaires

Mme Claudine AMOROS, assistant socio-éducatif ppal

M. Bruno BIDET, technicien

## **Syndicat UNSA**

### Titulaire

M. Patrick CAMPAGNOLO, cadre territorial de santé assistant médico-technique

### Suppléant

Mme N. NGUYEN THI TORIKIAN, attachée

## **Participent également à la réunion**

### Experts désignés par les syndicats

CGT : M. Frédéric VANNI

FO : Mme Nathalie VIVIER et MM Henri AIME et Pierre MEYSSONNIER

FSU : M. André NARJOZ

UNSA : MM Eric TORIKIAN et Georges LACROIX

**Mme MIQUELLY** : Bonjour à toutes et à tous. Je vous présente tous mes vœux pour cette année 2016. Je souhaite également une bonne collaboration entre les services, les partenaires sociaux et les élus : c'est un objectif que la majorité départementale s'est fixé pour 2016. Nous voulons travailler dans l'écoute, la collaboration. Des rencontres, dont les dates vous seront bientôt communiquées, sont prévues pour travailler ensemble.

*Le quorum étant atteint, Mme MIQUELLY déclare la séance ouverte, indique le point inscrit à l'ordre du jour et enregistre la désignation de Mme AMOROS (FSU) comme secrétaire de séance.*

## **Évolution du périmètre de la Direction générale adjointe de l'Économie et du Développement et de la Direction générale adjointe de la Construction, de l'Environnement, de l'Éducation et du Patrimoine.**

**Mme MIQUELLY** : Considérant le bref délai entre la dernière séance du CTP et celle d'aujourd'hui, le PV de la séance du 14 décembre 2015 ne pourra être approuvé que lors de la prochaine réunion du Comité.

**Mme AGIER** : Suite au départ du directeur général adjoint de la Construction, de l'Environnement, de l'Éducation et du Patrimoine (CEEP), M. Éric TAVERNI, la collectivité a choisi de nommer M. Michel SPAGNULO sur ce poste vacant.

Ce choix nous conduit à proposer aujourd'hui de rattacher, à échéance de fin janvier, la Direction des Routes à la DGACEEP, pour continuer de bénéficier de l'expérience que M. SPAGNULO a acquise à la Direction des Routes. Cela permettra de réunir, au sein de cette DGA, avec la Direction de l'Architecture et de la Construction, la Direction des Routes et la Direction de l'Environnement notamment, l'essentiel des fonctions techniques de maîtrise d'œuvre, de marchés publics, de construction, de patrimoine, de travaux et de maintenance de la collectivité.

Cette DGA, qui devient très importante, peut faire l'objet d'un débat : une réflexion plus globale aura lieu sur les politiques publiques et l'organisation de l'administration au cours de l'année 2016. Pour l'instant, il est proposé d'effectuer ce rattachement sans toucher ni aux périmètres des directions ni à aucune des DGA afin de nous laisser le temps de réfléchir à la meilleure organisation possible.

Ce changement prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2016, date retenue pour la nomination de M. SPAGNULO, et il permettra d'assurer ainsi à la fois la continuité du fonctionnement des directions et de la direction général de la collectivité.

Il n'y a pas de modification d'organigramme : ce changement nous permet de démarrer la nouvelle année avec une équipe complète au niveau de la direction générale et en capacité d'assumer la totalité des missions qui sont les nôtres.

**M. VALLI (FO) :** La décision prise est précipitée, en raison notamment du départ de M. TAVERNI. Le choix de confier le poste de DGA laissé vacant à M. SPAGNULO est une bonne chose. Pour autant, le choix du rattachement de la Direction des Routes à la DGACEEP, en vue de créer une DGA technique, va entraîner la transformation de cette direction en une entité très importante. La question se pose également de l'avenir du poste de directeur des Routes.

Nous pouvons comprendre, sur le principe, votre démarche mais ce dossier est trop succinct à ce jour pour que nous puissions nous positionner.

**Mme AGIER :** Cette décision et le départ de M. TAVERNI se sont faits très rapidement. Dès lors, nous n'avons pas le temps d'avoir une vision globale de l'administration permettant de présenter une réorganisation complète qui, d'après le calendrier indiqué par l'exécutif, devrait se situer vers l'été 2016. Nous prenons aujourd'hui une mesure de continuité, qui a le mérite de présenter l'orientation future allant dans le sens d'une plus grande concentration des fonctions techniques dans une même DGA. Cet axe sera suivi et respecté par la suite.

En d'autres termes, si la totalité des éléments de réorganisation avait été prête aujourd'hui, nous vous l'aurions soumise pour examen. Aujourd'hui, elle doit encore être construite, sachant en outre que les États généraux de Provence ne s'achèveront qu'à la fin janvier 2016.

La question posée se limite à la décision de rattacher la DR à la DGA CEEP. Les réorganisations ultérieures seront abordées lors d'un prochain CTP, avec l'examen de rapports certainement plus importants et plus riches dans le courant de l'année 2016. Il ne s'agit pas aujourd'hui de valider une réorganisation globale à venir. Nous aurions d'ailleurs pu rattacher une autre direction à la DGAED, mais une telle décision aurait conduit à anticiper d'éventuels changements administratifs. Afin d'éviter de perturber les directions pouvant être concernées, le choix présenté aujourd'hui se limite au rattachement évoqué.

M. SPAGNULO sera bien entendu remplacé en qualité de Directeur des Routes, mais le CTP n'a pas vocation à se prononcer sur ce point.

**M. BIDET (FSU) :** Nous entendons bien tout ce qui vient d'être expliqué par Mme AGIER, et notamment l'urgence qu'il y avait à prendre ces décisions.

Mme la Présidente, je tenais à vous rappeler qu'aujourd'hui, la FSU n'a pas encore franchi le pas faisant d'elle un partenaire social. Nous ne l'avons pas été sous la précédente mandature, nous ne le serons pas davantage aujourd'hui. Nous sommes et nous resterons une organisation syndicale traitant d'égal à égal avec un employeur. Nous le disons pour que les choses soient bien claires et que nous ne soyons pas considérés comme des partenaires sociaux.

Sur la forme : nous n'avons pas reçu de convocation à nos domiciles pour la présente réunion, comme cela est prévu et doit normalement se faire. Ce dossier pourtant très sommaire a de lourdes conséquences. Que va devenir la DGA de l'Économie et du Développement en transférant la DR à la DGACEEP ? Que va devenir la direction de l'Environnement ? Nous avons constaté dernièrement qu'il est désormais possible de fusionner des services, comme lors du dernier CTP où nous avons assisté à la fusion des ateliers.

Les conséquences de mise en œuvre de cette décision sont très importantes. Or, nous disposons de peu d'éléments et de peu d'objectifs. Ce rapport manque de logique.

Vous nous parlez d'une réflexion qui sera plus globale dans le courant de l'année 2016. Pourquoi ne pas passer directement à cette réflexion globale : au service public, aux agents, à nos missions vis-à-vis des usagers ?

Par ailleurs, la DGAED compte, en son sein, des directions qui risquent d'être transférées à la Métropole. Mme AGIER, quelle est l'avenir de cette DGA que l'on dépouille petit à petit et dont on réduit l'impact ?

**M. CANU (CGT) :** Mme la Présidente, notre intervention se fera sous la forme d'une déclaration :

*« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères départementales, Monsieur le Conseiller départemental,*

*Les élus CGT de ce Comité Technique tiennent à vous souhaiter une bonne année 2016 pleine de valeurs républicaines.*

*Nous tenons à vous donner notre sentiment sur la précédente réunion de notre CTP du 14 décembre 2015. Nous restons très inquiets sur le fonctionnement des organismes de représentation des salariés de notre collectivité, sur le respect des grévistes mais aussi sur la qualité du dialogue avec les syndicats. Nous ne polémiquerons pas sur votre refus de rencontrer les travailleurs sociaux en grève le 14 décembre, votre refus d'écouter leur déclaration ainsi que votre refus de donner la parole aux élus CTP de la CGT et de la FSU. Oui, Mme la Présidente, le décret du 27 décembre 2011 prévoit dans le fonctionnement du CTP les déclarations liminaires.*

*Nous constatons que même avec le départ des élus CGT et FSU, vous n'avez pas voulu débattre au sein du CTP de la réorganisation du Service social départemental du centre-ville de Marseille, que vous imposez à l'occasion du déménagement de la MDS de Pressensé.*

*Le courrier que vous avez adressé aux agents de la DGAS travaillant sur les deux MDS du centre-ville de Marseille dès le 18 décembre illustre ce constat et ces inquiétudes. Vous préférez semble-t-il vous adresser directement aux agents sur différents sujets plutôt que d'engager un véritable dialogue social avec les représentants du personnel.*

*Alors que notre délégation avec de nombreux agents de la collectivité mais aussi avec plusieurs directions attendaient un CTP abordant les nouvelles organisations et conditions de travail, nous avons une réunion aujourd'hui avec un seul dossier et une présentation réduite à sa plus simple expression : 4 phrases avec 11 lignes pour annoncer le regroupement de « l'essentiel des directions techniques de la collectivité » avec une conclusion annonçant « une réorganisation plus globale dans quelques mois ».*

*Sur ce dossier, nous voulons affirmer que M. TAVERNI a été un DGA compétent, actif et à l'écoute des agents de cette direction adjointe. M. TAVERNI a su construire avec les syndicats des relations de confiance dans différents dossiers individuels et collectifs, mais aussi sur le dossier de la réorganisation de la DGA CEEP en 2013-2014. Nous lui souhaitons autant de réussite dans ses nouvelles responsabilités qu'il a décidées de prendre dès le mois prochain.*

*La délégation CGT vote contre ce dossier squelettique et l'évolution du périmètre de la DGA CEEP : comment être favorable à la réunion de « l'essentiel des directions techniques de la collectivité » sans connaître les périmètres des politiques publiques et les orientations de l'exécutif ? Nous y voyons surtout la volonté camouflée d'ouverture de chantiers de désorganisation de l'action publique et des personnels, des services publics et de leur garantie pour une finalité d'économie financière à court terme.*

*Les grands principes énoncés par la loi MACRON et le MEDEF pour les services publics et les fonctionnaires : financiarisation, polyvalence à la place des métiers et des statuts, fusion des fonctions dites supports, plateforme téléphonique et internet à la place de la réception de proximité des usagers, sont semble-t-il à l'ordre du jour des réorganisations à venir.*

*Mme la Présidente, ce n'est pas la réunion du 27 décembre 2015 que vous avez organisée sur le cadrage budgétaire 2016 en direction des syndicats qui peut se substituer au fonctionnement des organismes représentatifs du personnel.*

*Nous demandons à ce que tous les dossiers de réorganisation ou de modification qui impactent l'organisation des services et des conditions de travail des agents soient désormais mis à l'ordre du jour.*

*Il en est de même pour le dossier des ATC détachés. En effet, vous avez envoyé le 17 décembre dernier un courrier incitant les agents ATC en situation de détachement « sans limitation de durée » à intégrer la fonction publique territoriale.*

*Vous demandez aux ATC détachés de revenir sur leur choix avec comme argument de faire des économies sur les cotisations employeurs du CD13, mais c'est la première fois que 200 euros d'IAT sont proposées aux agents qui feraient la démarche, c'est parfaitement illégal car il y a rupture d'égalité avec les non-détachés ainsi qu'avec ceux qui ont déjà intégré depuis 2006. Mais ce qui est particulièrement méprisante, c'est de leur faire miroiter 200 euros en échange d'un statut ; c'est prendre les agents pour des crève-la-faim, c'est profiter surtout, de la misère salariale dans la fonction publique et particulièrement de la catégorie C, dont les pertes mensuelles depuis 2000 s'élèvent entre 230 euros et 280 euros/mois depuis le gel du point d'indice !*

*Combien allez-vous proposer aux agents pour qu'ils renoncent à leur cadre d'emploi spécifique ? Car oui, c'est bien là où vous voulez en venir !*

*Un petit point d'histoire s'impose concernant l'option d'intégrer ou de détacher qui était proposée aux agents. Lorsque Jean-Pierre Raffarin décide de transférer aux collectivités territoriales plus de 90 000 TOS, la majorité des syndicats s'est opposée à cette réforme, d'importants mouvements de grève contre la décentralisation ont*

*mobilisé les agents, mais aussi les enseignants, les parents d'élèves et les politiques l'été 2003. D'ailleurs, une pétition unitaire avait réuni plus de 50 000 signatures déposée au ministère. Après des mois de luttes importantes, un certain nombre de garanties ont été inscrites dans la loi du 13 août 2004 avec, entre autres, la création d'un cadre d'emploi spécifique pour les TOS, mais aussi la possibilité pour les agents d'opter entre la fonction publique territoriale ou rester à l'État en détachement. Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur et de la décentralisation, avait inscrit ces dispositions dans la loi. Il va sans dire que les agents ont été transférés sans qu'il leur soit demandé leur avis, c'est aussi pourquoi le détachement sans limitation de durée a été créé.*

*La CGT a toujours défendu, tout en respectant le choix des agents, le « détachement sans limitation de durée » et ceci pour plusieurs raisons : le déroulement de carrière, l'avancement de grade, la mobilité interne, les régimes indemnitaires, l'action sociale, sont identiques que l'on soit détaché ou intégré, c'est la loi. La CGT a obtenu, en 2008, que les agents détachés puissent choisir, lorsqu'ils partent à la retraite, la meilleure carrière obtenue, que ce soit à l'État ou à la territoriale avec l'indice le plus favorable. Tout agent détaché qui voudrait intégrer peut le faire à tout moment, l'inverse n'est pas possible ; c'est, de fait, le choix le plus ouvert. Mais le plus important, et contrairement à ce que vous affirmez dans le courrier, c'est que les détachés ont un filet de sécurité concernant leur emploi. En effet, en cas de suppression de services, qui sont nombreuses en ce moment, en dernier recours, l'agent peut retourner à l'État qui doit lui trouver un poste, ce qui n'est évidemment pas le cas pour les territoriaux.*

*Si vous voulez porter une attention particulière aux ATC, et au lieu de stigmatiser une certaine catégorie d'entre eux, portez plutôt votre attention à leurs conditions de travail de plus en plus difficiles, le manque de postes par rapport aux besoins et une précarité insupportable pour plus de 450 agents auxiliaires et Contrats Uniques d'Insertion !*

*Vous comprendrez, Mme la Présidente, que dans la période d'incertitude et d'attaque tout azimut contre la fonction publique que nous vivons en ce moment avec le PPCR, la métropolisation, la réforme territoriale, les économies budgétaires de plus de 90 millions d'euros au CD13 et les suppressions de services, que nous incitions les personnels détachés à le rester.*

*Le statut et l'emploi valent mieux qu'une prime, quelle qu'elle soit, ils ne sont pas à vendre.*

*Merci de votre attention. »*

**Mme MIQUELLE :** Je vais essayer de répondre sur quelques points.

Par rapport au dialogue social, notre conception est qu'il doit se tenir dans le respect de chacun. Quand la Présidente demande à présenter un rapport avant une déclaration préalable, elle est dans son rôle de présidente, qu'il faut respecter. Nous devons appliquer ce déroulement car elle l'a décidé. De plus, d'une part, elle n'a pas demandé à ce que la déclaration préalable ne soit pas faite, elle a simplement demandé à présenter le rapport avant. D'autre part, le débat sur la fusion de la MDS a eu lieu mais vous avez quitté l'assemblée donc vous n'avez pas pu y participer.

Concernant notre dialogue avec les partenaires sociaux ou syndicats, je crois que c'est un problème de terminologie, l'important est de dialoguer sur la base de critères sur lesquels nous nous entendons tous.

La présentation du budget a également été évoquée : celui-ci est soumis à des contraintes que nous ne décidons pas. Nous n'avons pas décidé d'avoir une

diminution de millions d'euros de dotations de l'État, cela nous est imposé, et, dès notre arrivée, il a bien fallu prendre des décisions pour faire des économies. Nous avons décidé de maintenir les avantages sociaux de l'ensemble des agents et de ne pas toucher aux salaires. Vous parlez de ces agents à qui nous avons proposé d'abandonner le détachement pour intégrer définitivement la collectivité : cela coûte en effet de l'argent puisque nous payons en retraite 500 000 euros/an de plus, en sur-cotisations. Ces 500 000 euros pourraient très bien être utilisés ailleurs, au sein de la DRH par exemple. Les ATC qui ont reçu ce courrier ne pourront pas retourner dans l'Éducation nationale où il n'y a tout simplement plus de postes.

Nous essayons donc effectivement de faire des économies intelligentes sans toucher aux salaires et aux acquis sociaux. Je vous invite à participer aux prochaines rencontres que nous allons organiser dont nous vous communiquerons les dates ultérieurement. Il faut que nous discutons en profondeur sur des sujets particuliers et que nous ayons les mêmes informations.

Je laisse Mme Agier vous répondre concernant les décisions prises par la précédente mandature.

**Mme AGIER :** Pour répondre à l'intervention de la FSU, le règlement intérieur du CTP prévoit bien l'envoi de convocations par courriels. Nous sommes bien dans le strict respect des règles.

S'agissant du devenir de la DGAED, il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir. Cette DGA est confirmée et a vocation à perdurer au-delà des évolutions de 2016. En revanche, je ne peux pas vous dire ce que sera l'évolution institutionnelle générale en 2016. Du côté de la métropole, vous conviendrez que nous manquons encore de visibilité. Les choses vont se faire progressivement, et ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions définir un projet pour le Conseil Départemental.

Nous comprenons et partageons l'inquiétude des agents : en tant que Directeur Général, ce n'est pas facile d'avancer sans avoir cette totale visibilité. Cela devrait s'éclaircir en 2016. Nous sommes dans les starting-blocks et nous ne pouvons pas donner des réponses toutes faites sur des sujets qui n'ont pas encore démarrés.

Je le répète, le rapport présenté aujourd'hui vise à assurer la continuité du fonctionnement du Département pendant le premier semestre 2016, ni plus, ni moins. C'est au cours des prochaines séances du CTP que nous serons amenés à nous pencher sur les avancées et évolutions touchant à la réorganisation générale de l'administration.

Pour répondre à la CGT, aucune réorganisation ne se fait sans passer en CTP. Nous pouvons avoir des désaccords quant à ces réorganisations, mais toutes sont présentées systématiquement.

Je note par ailleurs avec plaisir les compliments adressés à M. TAVERNI au sujet des concertations qu'il a menées sur la DGACEEP. Nous pouvons, Mme la Présidente, saluer la qualité du travail réalisé par M. Éric TAVERNI à cette DGA. Même les partenaires sociaux – je me permets d'employer ce terme – regrettent comme nous de le voir partir. M. SPAGNULO, son successeur qui est depuis longtemps dans cette Maison, devrait être un élément rassurant dans un contexte si difficile pour les agents. Il connaît l'institution, les équipes et les directions. De nouveau, je souligne et remercie le nouvel exécutif, qui a privilégié l'option interne en nommant une personnalité aux compétences reconnues de tous. Il s'agit d'un gage de stabilité du mode de fonctionnement de la collectivité, évitant l'insécurité d'un agent qui viendrait de l'extérieur.

Nous débutons une année 2016, qui sera difficile, dans les meilleures conditions possibles avec les meilleures personnes possibles.

**Mme AMOROS** : Mme la Présidente, je tenais à réagir à la question de la déclaration commune ou particulière avant la tenue du CTP. Faire une déclaration avant la tenue de la réunion est possible en vertu du Règlement intérieur, cela n'a rien à voir avec la volonté de la Présidente.

**Mme MIQUELLY** : Ce n'est pas une question de loi, mais de respect de la Présidente.

**Mme AMOROS** : Le respect d'un Règlement intérieur, signé et approuvé...

**Mme MIQUELLY** : C'est une question de forme ! Nous avons été interpellés sur ce point, et j'ai répondu.

**Mme AMOROS** : Vous reproduisez la même chose, je ne peux même pas aller au bout de mon intervention, alors que je souligne que ça fait partie d'un Règlement intérieur validé par l'ensemble des organisations syndicales. De plus, s'adresser directement et essentiellement au personnel de la MDS de Pressensé en oubliant celui de la MDS du Littoral et en excluant la FSU pour ne plus responsabiliser que la CGT, témoigne d'une volonté de cliver les choses et d'essayer d'affaiblir le mouvement. Les représentants du personnel et les organisations syndicales ne sommes pas dupes. Vous pourrez le dire à la Présidente qui n'est pas là.

**Mme MARQUE (CGT)** : Je souhaitais réagir aux propos de Mme AGIER sur le passage obligatoire des dossiers en CTP. Il y a une modification de l'organisation de la direction de la MDS de Gardanne qui n'a pas été présentée en CTP. Il y a une fusion de 2 postes à la faveur d'un départ à la retraite entraînant une réorganisation et, pour autant, cela n'a pas fait l'objet de discussions avec les partenaires sociaux ou syndicats, appelez-les comme vous voulez. Que va-t-il se passer, était-ce une décision ponctuelle ou un modèle appelé à se reproduire ?

**Mme AGIER** : Lorsque je parle de réorganisation présentée en CTP, cela ne signifie pas que tout non-remplacement individuel passe en CTP.

**Mme MARQUE (CGT)** : Un passage de 4 cadres à 3, la fusion d'un poste de directeur avec celui d'adjoint Enfance Famille, n'aurait pas de conséquence en termes d'organisation ? Vous êtes très forte.

**Mme AGIER** : Ces changements ont largement été abordés à travers différents préavis et réunions avec les syndicats qui sont nombreuses.

**Mme N. NGUYEN THI TORIKIAN (UNSA)** : Nous avons bien pris note de la volonté de l'administration de regrouper tous les services techniques au sein de la DGACEEP. Il existe encore un service technique qui s'occupe de la maintenance de l'HD13 et qui n'est toujours pas rattaché à cette DGA. Est-ce que ça fera partie d'une réorganisation ultérieure ?

**Mme AGIER** : Il est question, effectivement dans le rapport, de « quasi-totalité ». Un certain nombre de services ne sont pas concernés. Vous avez évoqué le service



maintenance de l'HD13 mais il y a aussi le service des Ports qui lui aussi reste à la DGAED. Ici, il n'est question que du rattachement de la Direction des Routes pour limiter l'impact de cette modification afin que M SPAGNULO arrive à la tête de la DGACEEP avec cette DR. Les autres points et situations seront abordés dans le cadre de la réflexion générale que j'ai évoquée à plusieurs reprises. Nous n'avons pas encore de scénario global validé par l'exécutif. Nous ne pouvons pas aller plus vite que la réalité tant politique qu'administrative. Aujourd'hui, nous nous devons de franchir cette première étape.

#### **VOTE**

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

**Pour** : Membres du conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

**Pour** : CFTC, **soit 3 voix**

**Contre** : CGT (5), FSU (2), **soit 7 voix**

**Abstention** : FO (4), UNSA (1), **soit 5 voix**

*L'ordre du jour étant épuisé, Mme MIQUELLY remercie les participants et déclare la séance terminée.*

La Présidente du CTP



Véronique MIQUELLY

Le Secrétaire de séance



Jean-Michel BONO

La Secrétaire adjointe de séance



Claudine AMOROS

